

**Conseil économique et social**

Distr. générale
7 septembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Dix-huitième session**

Genève, 18-20 novembre 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités des organes subsidiaires du Comité

Projet de plan de travail 2009-2012 pour le projet «Efficacité énergétique 21»**Note du secrétariat***Résumé*

À sa vingtième session, tenue du 3 au 5 juin 2009, le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» (EE21) a approuvé le projet de plan de travail 2009-2012 (ECE/ENERGY/WP.4/2009/2) avec les révisions adoptées à l'issue des débats, et il a demandé au secrétariat de publier et présenter le plan de travail pour que le Comité de l'énergie durable l'examine et l'entérine à sa dix-huitième session, en novembre 2009 (ECE/ENERGY/WP.4/2009/9, par. 51 l) et m)). Dans le prolongement des phases précédentes du projet EE21 et conformément à la stratégie de promotion des initiatives régionales et mondiales en matière d'énergie et de développement durable adoptées dans le cadre de ce projet, l'objectif général et les objectifs immédiats du projet pour 2009-2012 consistent à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au moyen de sous-projets dans le cadre desquels la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) joue le rôle d'agent d'exécution ou d'organisme associé, ou bien fournit des services directs de diffusion d'informations à valeur ajoutée.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–3	3
I. Objectifs, activités et produits.....	4–5	3
II. Méthodes de travail.....	6–11	6
III. Participation et procédures.....	12	7
IV. Budget et fonds d'affectation spéciale	13–16	8
Annexes		
I. Financement des investissements dans l'efficacité énergétique et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelable en vue de l'atténuation des changements climatiques		10
II. Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est.....		13
III. Constitution d'un marché de l'efficacité énergétique en Europe du Sud-Est.....		15
IV. Suppression des obstacles à la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public au Bélarus.....		17
V. Accroître l'efficacité énergétique pour garantir l'approvisionnement en énergie.....		19
VI. Développement du secteur de l'énergie renouvelable dans la Fédération de Russie et dans les pays de la communauté d'États indépendants: perspectives de coopération interrégionale		21
VII. Efficacité énergétique globale 21: coopération entre les Commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies concernant l'efficacité énergétique pour atténuer l'effet des changements climatiques		24
VIII. Acheter intelligemment – des marchés respectueux de l'environnement pour des achats intelligents		27
IX. Activités de coopération interdivision au titre du programme «Efficacité énergétique 21»		29
A. Efficacité énergétique dans le secteur du logement.....		29
B. Énergie provenant du bois		30

Introduction

1. À sa dix-septième session tenue en novembre 2008, le Comité de l'énergie durable s'est félicité des progrès accomplis dans l'exécution du projet «Efficacité énergétique 21» (EE21) et des sous-projets correspondants (ECE/ENERGY/78). L'action menée en vue d'atténuer les effets des changements climatiques s'inscrit dans le cadre du projet EE21, qui est mis en œuvre depuis 1991 en vue de renforcer les échanges et la coopération en matière de techniques et de pratiques de gestion efficaces sur le plan énergétique et écologiquement rationnelles et de promouvoir la création d'un marché de l'efficacité énergétique et la mise sur pied de projets d'investissement.

2. Le Comité de l'énergie durable a noté avec satisfaction les résultats de la première année d'exécution du projet de financement des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, notamment les résultats des missions d'évaluation menées dans les pays participants; il s'est félicité de la décision prise par le Comité directeur d'exécuter les trois projets appuyés par la Fédération de Russie (renforcement de l'efficacité énergétique visant à protéger les approvisionnements en énergie, développement du secteur des énergies renouvelables en Fédération de Russie et dans la Communauté d'États indépendants, et efficacité énergétique 21 globale) en tant que projets sous-régionaux du projet EE21; il a pris note des résultats obtenus et des progrès accomplis en ce qui concerne le Fonds européen pour les énergies propres, en rapport avec le projet EE21; et il a exprimé sa gratitude aux institutions nationales participantes et aux coordonnateurs nationaux pour leur appui à l'exécution des activités de projet.

3. À sa dix-neuvième session, les 28 et 29 mai 2008, le Comité directeur du projet EE21 a exprimé ses remerciements pour l'aide financière apportée au projet par la Fondation pour les Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Ministère français des affaires étrangères et européennes, le Fonds français pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement/Fonds pour l'environnement mondial, l'European Business Congress et le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie (ECE/ENERGY/WP.4/2008/3, par. 24, al. p).

I. Objectifs, activités et produits

4. Dans le prolongement des phases précédentes du projet EE21 et conformément à la stratégie de promotion des initiatives régionales en matière d'énergie et de développement durable adoptée dans le cadre de ce dernier, l'objectif général et les objectifs immédiats du projet pour 2009-2012 sont décrits ci-après. Dans sa structure, le projet «Efficacité énergétique 21» prévoit des activités et des objectifs intersectoriels, qui sont largement mis en œuvre au moyen de sous-projets dans le cadre desquels la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) joue le rôle d'agent d'exécution ou d'organisme associé, ou bien fournit des services directs de diffusion d'informations à valeur ajoutée.

5. Le projet aidera les pays en transition à élaborer et à promouvoir des politiques relatives à l'énergie durable, à mettre en œuvre des stratégies d'amélioration de l'efficacité énergétique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour répondre aux obligations découlant des instruments internationaux et à renforcer la sécurité des approvisionnements énergétiques en réalisant, dans le cadre d'activités menées dans les secteurs de l'industrie, du logement, des services, des transports et de l'énergie, les produits énumérés ci-après, et ce grâce à des actions nationales, bilatérales et multilatérales menées en particulier par l'intermédiaire de la CEE.

A. Objectif général

Objectif général: Renforcer la coopération régionale pour la constitution d'un marché de l'efficacité énergétique et mettre sur pied des projets d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition.

B. Objectifs immédiats

Objectif immédiat 1: Accélérer la *constitution de réseaux régionaux* liant les institutions nationales participantes et les partenaires internationaux au moyen de communications via l'Internet plus performantes en vue d'échanger des informations à valeur ajoutée sur le financement de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et de formation dans ce domaine, d'encourager la coopération régionale en matière de développement énergétique durable et de favoriser le débat sur l'atténuation des risques pour la sécurité énergétique à l'échelle mondiale.

Produit 1.1

Site Internet du projet «Efficacité énergétique 21»: www.EE21.net

Activités: Amélioration et développement à long terme du site du projet «Efficacité énergétique 21» en vue d'offrir:

- 1.1.1 Des versions multilingues anglaises et russes avec publication des rapports dans les deux langues;
- 1.1.2 Une liste enrichie de liens vers d'autres sites Internet;
- 1.1.3 Une formation en ligne au financement de projets et aux mécanismes du Protocole de Kyoto;
- 1.1.4 Un dossier contenant des informations sur diverses possibilités d'investissement et sur des services connexes.

Produit 1.2

La coopération en réseau devrait être renforcée afin d'inclure des échanges d'informations et des débats approfondis pendant les réunions, les séminaires et les manifestations relatifs au projet

Activités:

- 1.2.1 Organisation de séminaires spécifiques visant à mettre en place et renforcer les activités de mise en réseau et les échanges d'informations;
- 1.2.2 Organisation de séminaires de formation visant à harmoniser les outils spécifiques concernant les activités de mise en réseau;
- 1.2.3 Fourniture de services consultatifs spécifiques pour la réforme des orientations et le renforcement des capacités institutionnelles afin de faciliter l'échange d'informations et une prise de conscience accrue du lien entre l'efficacité énergétique et l'atténuation des changements climatiques.

Objectif immédiat 2: Promouvoir des *projets à l'échelon municipal* pour favoriser localement l'amélioration concrète de l'efficacité énergétique, renforcer les réformes, les connaissances et les capacités nécessaires à des projets d'investissement satisfaisant les obligations découlant des instruments internationaux relatifs à l'environnement qui relèvent de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des conventions de la CEE.

Produit 2.1

Projets à l'échelon municipal

Activités: Facilitation et promotion du renforcement des capacités au niveau des services d'experts municipaux et locaux en vue de sélectionner, de mettre sur pied, de financer et d'exécuter des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé en matière d'investissement grâce à:

- 2.1.1** Une étude ayant pour objectif de définir les termes, définitions, unités de mesure et modèles susceptibles d'être utilisés aux fins de la sélection et de la présentation uniforme de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et/ou l'énergie renouvelable conçus dans le cadre du projet EE21;
- 2.1.2** Des séminaires de formation pour sensibiliser davantage les ministères, les autorités locales et les décideurs du secteur privé aux questions liées à l'efficacité énergétique et à l'énergie renouvelable, en particulier en ce qui concerne la création d'un marché de l'énergie exempt de distorsions;
- 2.1.3** La formation au financement de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique, y compris aux procédures liées à l'application des mécanismes de flexibilité prévus par le Protocole de Kyoto, en vue de renforcer les compétences locales en matière d'élaboration de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier;
- 2.1.4** La constitution d'une réserve de projets d'investissement. Il s'agit d'une des principales initiatives visant à encourager les gouvernements et les autorités municipales à offrir des incitations aux investisseurs et à favoriser la formation de partenariats entre le secteur public et le secteur privé en vue de sélectionner, de mettre sur pied, de financer et de mettre en œuvre des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable, y compris des projets de valorisation de la biomasse et des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon des pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC);
- 2.1.5** La création d'un environnement économique favorable et de nouveaux mécanismes de financement, notamment des mécanismes d'échange de droits d'émission.

Produit 2.2

Mise en place d'un nouveau fonds d'investissement fondé sur un partenariat entre le secteur public et le secteur privé

Activités: Promotion des possibilités pour les banques et les entreprises d'investir dans des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables au moyen d'un nouveau fonds d'investissement fondé sur un partenariat entre le secteur public et le secteur privé créé à cet effet, principalement grâce à la fourniture d'une assistance technique visant à structurer et à aménager le fonds d'investissement sous la conduite d'un investisseur privé chef de file.

Objectif immédiat 3: Élaborer et harmoniser *des politiques et des normes régionales* permettant d'introduire les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour favoriser des investissements dans l'efficacité énergétique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Produit 3.1

Analyse générale des réformes nécessaires pour favoriser les investissements dans l'efficacité énergétique

Activités: Réalisation d'une étude sur les réformes nécessaires pour promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable et pour remédier aux pénuries de combustibles. Un rapport analytique recensera les politiques, règles et dispositifs institutionnels spécifiques qui font obstacle à la création d'un marché de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable, et analysera la façon dont les réformes politiques pourraient transformer des projets d'investissement attrayants sur le plan économique en projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier. Des études de cas donneront à voir comment surmonter les obstacles qui entravent l'amélioration de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables grâce à l'aménagement des politiques.

II. Méthodes de travail

6. Le projet «Efficacité énergétique 21» sera exécuté dans le cadre des travaux de la CEE et sous les auspices du Comité de l'énergie durable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} juin 2009. Le Comité de l'énergie durable surveillera l'avancement du projet et donnera des orientations générales à ses sessions ordinaires.

7. Un comité directeur sera désigné par les gouvernements des États membres de la CEE, sous les auspices du Comité de l'énergie durable, pour examiner l'état d'avancement du projet et donner des orientations détaillées quant à son exécution. Le Comité directeur tiendra en principe une session par an, mais pourra se réunir plus souvent si besoin est. Il sera composé de représentants des gouvernements, des institutions participantes nationales, d'organisations internationales, d'entreprises commerciales, de banques et d'institutions financières internationales.

8. L'exécution du projet relèvera de la compétence du Secrétaire exécutif de la CEE. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE sera responsable de la mise en œuvre des activités prévues au titre du projet tandis que les activités courantes seront du ressort du directeur du projet. Le projet sera mis en œuvre par le secrétariat du projet travaillant au sein de la Division de l'énergie durable. Le secrétariat du projet, au niveau d'activité prévu pour 2009-2012, sera constitué d'un fonctionnaire de la CEE ayant rang d'administrateur hors classe (P-5) (à mi-temps), de deux fonctionnaires de la CEE (P-4), d'un expert associé de la CEE (L-2) recruté pour huit mois, d'un administrateur de programmes adjoint (L-2), du Conseiller régional pour l'énergie (L-5) (à mi-temps), et d'un assistant programmes (G-5/G-6) (à mi-temps). Un fonctionnaire de la CEE Économiste hors classe (P-4) assumera les fonctions de directeur du projet.

9. Les méthodes de travail pour la mise en œuvre du projet prévoient pour tous les pays participants des activités dans le cadre de son Comité directeur, des réunions des groupes spéciaux d'experts, des conférences, des séminaires et des ateliers ainsi que par le biais des projets sous-régionaux et nationaux et des activités de coopération interdivisions (voir annexes I à VII).

10. À sa dix-neuvième session, les 28 et 29 mai 2008, le Comité directeur du projet EE21 a habilité le Groupe spécial d'experts chargé de l'investissement dans l'efficacité énergétique à jouer le rôle d'organe exécutif de décision pour le projet «Investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques», un projet sous-régional du projet «Efficacité énergétique 21» (ECE/ENERGY/WP.4/2008/3, par. 24, al. h).

11. Pour la mise en œuvre de certaines activités, il sera fait appel à des prestataires, des consultants et des représentants d'institutions d'appui et des pays donateurs intéressés, en coopération avec des experts de pays en transition, en particulier les coordonnateurs nationaux et les institutions participantes nationales. Celles-ci pourront être associées à la

mise en œuvre de certaines activités dans le cadre d'accords de subventionnement conclus avec la CEE. Ces entités et personnes, en collaboration avec le secrétariat, rendront compte de l'état d'avancement des travaux à la session annuelle du Comité directeur du projet, aux groupes spéciaux d'experts concernés et, sur demande, à la session annuelle du Comité de l'énergie durable.

III. Participation et procédures

12. L'exécution du projet EE21 sera assurée par:

a) Le Comité de l'énergie durable, qui examine les rapports sur le projet à ses sessions annuelles;

b) Les gouvernements des pays de la CEE, lesquels:

i) Choisissent les institutions participantes nationales et les coordonnateurs nationaux;

ii) Donnent des conseils en ce qui concerne les grandes orientations, la législation, les mesures d'encouragement et les normes;

iii) Sont susceptibles d'accueillir des conférences, des séminaires ou des ateliers de la CEE;

iv) Contribuent au financement du projet, y compris sous forme de contributions «en nature»;

v) Désignent les participants aux réunions organisées dans le cadre du projet EE21 et aux autres réunions de la CEE;

c) Le Comité directeur du projet EE21, lequel examine l'état d'avancement du projet et donne des conseils quant à son exécution, se réunissant au moins une fois par an pendant toute la durée du projet. Le Comité directeur détermine les activités, les produits, les méthodes de travail, la participation et les procédures, le budget, le calendrier des manifestations ainsi que celui du projet et assure la coopération avec les autres comités sectoriels de la CEE, en particulier le Comité des politiques de l'environnement. Le Président du Comité directeur présente au Comité de l'énergie durable un rapport sur l'état d'avancement du projet et sur les activités menées dans le cadre de ce dernier. Le Comité directeur est composé:

i) De représentants des gouvernements ou des institutions participantes nationales;

ii) De représentants des organisations intergouvernementales intéressées, qui seront invités à participer conformément à la pratique suivie par la CEE;

iii) De représentants de l'Union européenne (UE), de la Commission européenne, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) – agence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) –, de la Banque mondiale, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), du secrétariat de la Charte de l'énergie, de l'European Business Congress (EBC) et d'autres organisations internationales intéressées par les questions de coopération en matière d'efficacité énergétique et d'environnement;

- d) Les institutions participantes nationales, lesquelles:
 - i) Déterminent le lieu où se déroulent les cours de formation, les négociations et les réunions portant sur le projet;
 - ii) Font office, avec l'aval des coordonnateurs nationaux, de chefs de file pour des activités déterminées menées dans le cadre du projet EE21;
 - iii) Désignent les auteurs de documents techniques, les participants et les rapporteurs des conférences, séminaires et ateliers de la CEE et des manifestations organisées dans le cadre du projet;
 - iv) Désignent les experts qui collaborent aux analyses effectuées dans le cadre du projet;
 - v) Renseignent le secrétariat du projet sur les activités menées pour établir les rapports et publications;
 - vi) Diffusent des informations sur le projet à l'échelon national;
 - vii) Font le lien entre les organisateurs locaux, les experts et le secrétariat du projet;
- e) La Commission économique pour l'Europe, qui examine l'état d'avancement du projet à ses sessions biennales;
- f) Le secrétariat du projet, lequel:
 - i) Établit le plan détaillé des opérations du projet;
 - ii) Coordonne les activités avec les institutions participantes nationales, les organisateurs locaux, les prestataires, les consultants, les experts nationaux et les autres organisations internationales, en particulier le Fonds pour l'environnement mondial FEM/PNUE, la Fondation pour les Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Conseil de coopération régionale, la Commission européenne et la Communauté d'États indépendants;
 - iii) Organise des conférences, séminaires et ateliers de la CEE et établit un certain nombre de rapports et publications;
 - iv) Assure le service des réunions du Comité directeur du projet EE21;
- g) Des prestataires, des consultants et des représentants d'institutions d'appui et des pays donateurs intéressés qui travaillent en coopération avec des experts des pays en transition. Ils présentent, en collaboration avec le secrétariat du projet, un rapport sur l'état d'avancement des travaux aux sessions annuelles du Comité directeur.

IV. Budget et fonds d'affectation spéciale

13. Le projet EE21 sera financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ou par un appui à ses sous-projets (voir annexes I à VII). Les gouvernements des pays participants de la CEE, ainsi que les organisations internationales et les entreprises privées, peuvent appuyer ce projet d'ensemble directement de trois façons, soit:

- a) En fournissant des contributions «en nature» pour:
 - i) Appuyer les activités menées par les institutions participantes nationales dans le cadre du projet;
 - ii) Fournir au secrétariat du projet, à titre non remboursable, des experts travaillant comme consultants;

- iii) Organiser et accueillir des réunions;
- iv) Élaborer des rapports techniques et économiques, établir des statistiques et réunir des données sur l'énergie et d'autres informations se rapportant aux activités du projet;
- b) En détachant des experts et des consultants au secrétariat du projet à Genève;
- c) En cofinçant le projet au moyen de contributions en espèces versées directement au Fonds d'affectation spéciale.

14. Aux fins de la planification, les contributions devraient être envisagées sur une base annuelle pendant la période triennale d'exécution du projet.

15. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale sont soumises à un prélèvement de 13 % au titre de l'appui au programme à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Elles font l'objet d'une vérification par le Groupe de vérificateurs externes des comptes et par la Division de la vérification interne des comptes de l'ONU. Il n'est pas possible de recourir à des procédures de vérification supplémentaires ou spéciales. Les règlements, règles, politiques et procédures de l'Organisation s'appliquent au recrutement du personnel et aux achats de fournitures ou de matériel imputés sur les fonds d'affectation spéciale.

16. Les sous-projets sous-régionaux et nationaux et les activités de coopération interdivisions mises en œuvre dans le cadre du projet EE21 disposent de leurs propres budgets, plans chiffrés et financements.

Annexe I

Financement des investissements dans l'efficacité énergétique et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelable en vue de l'atténuation des changements climatiques

(Projet «Efficacité énergétique 21» sous-régional)

Titre du projet:	Financement des investissements dans l'efficacité énergétique et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelable en vue de l'atténuation des changements climatiques
Pays:	Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kazakhstan, République de Moldova, Roumanie, Serbie et Ukraine
Durée:	Quarante-huit mois
Organismes nationaux d'exécution:	Autorités municipales, ministères de l'énergie, ministères de l'environnement, organismes chargés de promouvoir les économies d'énergie, institutions participantes nationales
Agent d'exécution:	Commission économique pour l'Europe
Organismes des Nations Unies partenaires:	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Date de démarrage:	Janvier 2008
Apport des États:	(En nature) Contribution annuelle de 25 000 dollars pour chaque pays participant
Institutions d'appui:	2,5 millions de dollars du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), 3 millions de dollars du Fonds pour l'environnement mondial FEM/PNUE, 250 000 dollars de l'European Business Congress et 2 millions de dollars de fonds de contrepartie de la Fondation pour les Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour le partenariat international
Apport de la CEE:	(En nature) 2 millions de dollars
Coût total du projet:	10 950 000 dollars

Description succincte: Le projet vise à aider les pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à améliorer leur efficacité énergétique, à remédier au manque de combustibles découlant de la transition économique et à s'acquitter des obligations internationales en matière de protection de l'environnement qu'ils ont contractées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques et d'autres instruments adoptés dans le cadre de la CEE. Il a pour objet d'amplifier et d'étendre les effets d'un précédent projet appuyé par la Fondation pour les Nations Unies (ECE-CIS-99-043), qui avait permis de mobiliser 15 millions de dollars pour financer des investissements en Europe orientale destinés à améliorer l'efficacité énergétique dans trois secteurs, à savoir les hôpitaux, l'éclairage municipal et le chauffage urbain. Il appuiera la création d'un fonds d'investissement spécifique et permettra de proposer toute une série de projets nouveaux ou déjà mis sur pied à des fonds d'investissement spécialisés – fruits d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé – susceptibles de mettre à la disposition de leurs promoteurs jusqu'à 250 millions de dollars sous forme de prêts «mezzanine» ou de prises de participation. Le projet permettra de créer un réseau élargi et étoffé de responsables de l'efficacité énergétique en vue d'échanger des informations à valeur ajoutée sur les réformes, le financement de projets et la gestion de l'énergie. Le projet permettra: a) d'améliorer les compétences dont le secteur privé et le secteur public disposent à l'échelon local pour sélectionner, mettre sur pied et exécuter des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et dans la mise en valeur des sources d'énergie renouvelable; b) d'aider les autorités municipales et les administrations nationales à opérer les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour favoriser ces investissements; et c) de promouvoir les possibilités pour les banques et les entreprises d'investir dans des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables au moyen d'un nouveau fonds d'investissement fondé sur un partenariat public-privé créé à cet effet.

Le fonds d'investissement fondé sur un partenariat public-privé sera mis en place en quatre étapes, consistant à:

- a) Structurer et aménager le fonds d'investissement sous la conduite d'un investisseur privé chef de file et, notamment, définir les objectifs de l'investissement, les structures d'investissement, les critères de réussite commerciale, les critères d'admission à la catégorie de sous-projets, les conditions, les exceptions et les restrictions, le taux critique de rentabilité, le rendement attendu, les stratégies de repli, la couverture par secteur et la couverture géographique, le volume potentiel du fonds, le marché, la structure et les coûts de gestion, notamment;
- b) Analyser les questions financières, juridiques et fiscales, y compris la structure du capital et toutes les dispositions juridiques à préciser avec les investisseurs;
- c) Solliciter la participation des entités du secteur public des pays visés et d'autres pays ainsi que du secteur privé, sur la base d'un mémorandum à établir dans le cadre du projet; et
- d) Désigner un gestionnaire de fonds expérimenté en faisant appel à des procédures de sélection agréées au niveau international.

Pour faciliter la mise en place d'un fonds d'investissement, les principales activités ci-après ont été menées depuis le début du projet:

- a) Des missions d'évaluation ont été menées dans les pays participants, à l'issue desquelles il a été établi un rapport sur l'intérêt pour l'investisseur et les besoins en renforcement des capacités;
- b) Trois prestataires ont été retenus à la suite de l'appel d'offres international lancé:
 - i) Conning Asset Management Ltd (Royaume-Uni) comme concepteur du fonds d'investissement;

- ii) Pöyry Energy Consulting AG (Suisse) pour réaliser l'analyse régionale des réformes visant à promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable; et
- iii) Le Centre pour l'efficacité énergétique EnEffect (Bulgarie), choisi pour créer le site Web et le réseau de communication par Internet des responsables de l'efficacité énergétique d'Europe orientale;
- c) Les institutions participantes nationales ont bénéficié de subventions pour créer des sites Web nationaux consacrés au projet, renseigner sur les orientations nationales aux fins de l'analyse régionale de l'aménagement des politiques, et mettre au point des études de cas nationales illustrant la façon dont les obstacles aux investissements dans l'efficacité énergétique ont été levés.

Annexe II

Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est

(Projet «Efficacité énergétique 21» sous-régional)

Titre du projet: Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est (RENEUER)

Pays: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, République de Moldova, Roumanie et Serbie

Description succincte: Le Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est (RENEUER) a été créé à la fin de 1999 sur l'initiative de représentants de plusieurs pays de la région. Il s'agit d'un instrument de promotion du développement durable des municipalités et des régions par l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau. Tous les pays parties à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et au Pacte de stabilité (Conseil de coopération régionale, aujourd'hui) ont rapidement adhéré à ce réseau créé dans le cadre du projet. Parfait exemple d'une initiative partant de la base, ce projet vise à faciliter et à promouvoir le développement durable des municipalités et des régions en Europe du Sud-Est par des initiatives en faveur d'une utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau.

Les objectifs des activités actuellement menées dans le cadre du projet RENEUER sont les suivants:

Objectif 1: Accélérer la constitution de réseaux régionaux au moyen de communications via l'Internet plus performantes en vue d'échanger des informations à valeur ajoutée sur le financement de projets et sur les mécanismes du Protocole de Kyoto. Les deux principaux produits qui seront réalisés sont les suivants:

a) Poursuite de l'amélioration et de la maintenance de la bourse d'échange d'informations du RENEUER (www.reneuer.com), laquelle a été restructurée et mise à jour;

b) Mise en place d'outils de perfectionnement en ligne dans les domaines de la planification et de la gestion énergétique locale (municipale) permettant aux cadres et spécialistes locaux de renforcer leurs capacités.

Objectif 2: Promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique à l'échelon local (municipal), en développant les connaissances et les compétences. Il s'agira, à cette fin:

a) De réunir et de diffuser des informations sur des systèmes et mécanismes de financement qui ont été utilisés avec succès et qui pourraient constituer pour les municipalités d'Europe du Sud-Est des exemples à suivre;

b) D'offrir aux cadres municipaux et aux spécialistes, par l'intermédiaire de la bourse d'échange d'informations du RENEUER, une formation à distance portant sur la mise en place d'instruments financiers innovants pour le financement de projets relatifs à l'efficacité énergétique et à l'atténuation des changements climatiques.

Objectif 3: Élaborer des politiques régionales pour favoriser les investissements dans l'efficacité énergétique et appuyer les mécanismes du Protocole de Kyoto.

Les activités auront pour but de constituer une alliance sans équivalent de particuliers et d'institutions appuyant les réformes dans le secteur de l'énergie. Elles seront axées sur la diffusion des enseignements tirés des projets et des résultats de ces derniers via la bourse d'échange d'informations en ligne du RENEUER. Ainsi, le RENEUER se transformera en un instrument fiable et efficace au service de la politique énergétique des pays de la région, qui pourra fort bien être intégré au processus de l'Union européenne *Better Integration through Specific Exchange for Sustainable Energy (BISE)*, contribuant ainsi à accélérer le processus d'intégration européenne dans les pays de la région.

Pour mettre en œuvre ces objectifs avec l'appui décisif du projet EE21 de la CEE, diverses initiatives et divers projets sont en cours d'élaboration et sont présentés aux donateurs susceptibles de les financer.

Annexe III

Constitution d'un marché de l'efficacité énergétique en Europe du Sud-Est

(Projet «Efficacité énergétique 21» sous-régional)

Titre du projet:	Constitution d'un marché de l'efficacité énergétique en Europe du Sud-Est
Pays:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Turquie et Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU) – membres du Conseil de coopération régionale
Durée:	Dix-huit mois
Budget estimatif:	500 000 dollars
Agents d'exécution:	Réseau des associations d'autorités locales d'Europe du Sud-Est, Centre pour l'efficacité énergétique EnEffect, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

Contexte: Les pays de l'Europe du Sud-Est sont en train de reconstruire leurs systèmes énergétiques. Les objectifs que la plupart d'entre eux ont inscrits dans leur politique énergétique consistent à créer des secteurs énergétiques durables, fiables et efficaces ainsi qu'à mettre en place des modes de consommation de l'énergie qui favorisent la récupération et le développement. Cet alignement plus étroit des objectifs et des principes a facilité la mise en route de réformes du secteur énergétique, y compris la restructuration des entreprises d'État dans ce secteur, l'adoption de nouveaux cadres réglementaires et la mise en œuvre de politiques destinées à promouvoir l'efficacité énergétique. Toutefois, les réformes du secteur énergétique en sont encore à leur début ou à un stade intermédiaire et sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre parce qu'il est nécessaire de les associer avec la recherche d'une grande efficacité énergétique et d'un faible impact sur l'environnement. Plusieurs obstacles persistent et entravent la constitution de marchés de l'efficacité énergétique.

Description succincte: Le projet aurait pour but de remédier à un certain nombre des problèmes indiqués plus haut en mettant à profit les enseignements qui se sont dégagés de la mise en œuvre d'autres sous-projets du projet EE21 relatifs aux investissements dans l'efficacité énergétique. Il serait axé sur les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation en vue de la création de marchés de l'efficacité énergétique. Un volet important du projet consiste à créer le Centre des savoirs en efficacité énergétique du NALAS.

Objectif: Ce projet est conçu de façon à favoriser la création de marchés de l'efficacité énergétique dans les pays participants, dans lesquels des projets d'investissement économiquement efficaces débouchant sur des réductions des émissions de gaz à effet de serre peuvent être définis, mis au point, financés et réalisés par des équipes locales dans les

municipalités et les compagnies de distribution de l'énergie. Il encourage tout particulièrement l'adoption d'une démarche ascendante.

Objectifs précis:

- a) Développement des compétences et capacités du secteur public au niveau local pour identifier, mettre au point et réaliser des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables;
- b) Assistance fournie aux autorités municipales et administrations nationales afin qu'elles introduisent les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour favoriser ces investissements, sur la base d'une planification et d'une programmation locales (municipales) intégrées de l'énergie;
- c) Soutien à l'établissement de réseaux régionaux entre les institutions locales en vue de l'échange d'informations à valeur ajoutée sur le financement de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et de formation dans ce domaine, contribuant ainsi à la coopération régionale en matière de développement de l'efficacité énergétique.

Principales activités:

- a) Créer le Centre des savoirs en efficacité énergétique du NALAS, qui réunira les connaissances dont la région dispose actuellement, évaluera les besoins et définira les actions futures;
- b) Organiser des séminaires consacrés au renforcement des capacités afin de sensibiliser davantage les autorités locales et les milieux d'affaires aux questions liées à l'efficacité énergétique et à l'énergie renouvelable;
- c) Organiser des séminaires consacrés au renforcement des capacités concernant le financement de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue de renforcer les compétences locales en matière d'élaboration de propositions susceptibles de bénéficier d'un concours financier;
- d) Promouvoir le concept de création de réseaux comme instrument reconnu d'échange d'informations sur les meilleures pratiques et de diffusion de données d'expérience et de savoir-faire;
- e) Aider les municipalités à consolider leurs politiques en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable en introduisant les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour favoriser les investissements dans des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Budget: financement partiel du projet grâce au soutien apporté par GTZ (Allemagne) pour la création du Centre des savoirs en efficacité énergétique du NALAS. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour réaliser pleinement les objectifs du projet, et les institutions qui pourraient apporter un appui, telles que les gouvernements donateurs, les organisations internationales et les entreprises du secteur public et du secteur privé, seront sollicitées.

Annexe IV

Suppression des obstacles à la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public au Bélarus

(Projet «Efficacité énergétique 21» national)

Titre du projet:	Suppression des obstacles à la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public au Bélarus
Pays:	Bélarus
Durée:	Quarante-huit mois
Organisme d'exécution:	Programme des Nations Unies pour le développement
Agent d'exécution:	Comité pour l'efficacité énergétique du Bélarus
Organisme de coopération:	Commission économique pour l'Europe
Date de démarrage:	Juin 2006
Don du FEM:	1,4 million de dollars
Apport des États:	8 270 000 dollars (dont 150 000 en nature)
Apport de la CEE:	(En nature) 100 000 dollars
Coût total du projet:	9 770 000 dollars

Description succincte: Le projet proposé a pour objectif de réduire directement les émissions de gaz à effet de serre d'environ 1 140 000 tonnes d'équivalent CO₂ sur une période de quinze ans en stimulant les investissements dans l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public au Bélarus. Le programme ciblera les municipalités et les entreprises publiques et communales du secteur du chauffage urbain et de la production combinée de chaleur et d'électricité. L'objectif principal du projet est d'augmenter les investissements intérieurs dans des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public avec l'aide du Centre de l'énergie, qui a été créé dans le cadre du projet. Les objectifs précis du projet sont les suivants: 1) renforcer les capacités institutionnelles d'appui aux efforts d'économies d'énergie dans le secteur public; 2) tenir un bilan des investissements dans les projets d'amélioration durable de l'efficacité énergétique dans le secteur public; 3) mettre au point, dans un environnement peu propice à l'investissement, des mécanismes de démarrage financier simples pour favoriser les investissements dans le secteur public; 4) vaincre les a priori négatifs sur les incitations aux économies d'énergie dans le secteur public et fournir aux autorités locales et aux entreprises publiques une information et une formation plus que nécessaires portant sur le marché. Pour renforcer les capacités institutionnelles d'appui aux efforts d'économies d'énergie dans le secteur public, il sera créé, dans le cadre du projet, un organisme spécialisé dans l'efficacité énergétique, qui portera le nom de Centre de l'énergie et qui offrira des services de conseils en la matière aux organismes publics. Les activités liées à ce centre comprendront

l'accomplissement des formalités juridiques relatives à la création du centre et la sélection ainsi que la formation de son personnel qui sera assurée par des consultants internationaux.

La stratégie du projet porte sur les questions de capacités et de sensibilisation au sein des entreprises publiques et des autorités locales en renforçant les capacités de communication de l'information et de prestation de services de conseils, et en formant le personnel de ces entités en matière d'efficacité énergétique. L'équipe du projet évaluera les possibilités d'obtention de prêts locaux en faveur de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique. Les résultats attendus du projet sont les suivants: 1) la multiplication des mesures incitant les organismes publics à investir dans l'efficacité énergétique; 2) l'utilisation plus efficace des ressources financières à disposition du secteur public pour les investissements dans l'efficacité énergétique; 3) le maintien des bons résultats obtenus avec le projet et leur transposition à l'ensemble du Bélarus.

Annexe V

Accroître l'efficacité énergétique pour garantir l'approvisionnement en énergie

(Projet «Efficacité énergétique 21» sous-régional)

Titre du projet:	Accroître l'efficacité énergétique pour garantir l'approvisionnement en énergie
Pays:	États membres de la CEE, l'accent étant mis en particulier sur les pays producteurs, transporteurs et consommateurs de pétrole et de gaz
Durée:	Trente-six mois
Organismes nationaux chargés de l'exécution:	Ministères, entreprises, organisations et institutions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et de la finance des pays participants
Agent d'exécution:	Commission économique pour l'Europe
Budget disponible:	150 000 dollars
Date de démarrage:	Septembre 2008

Objectif: Le projet vise à promouvoir la mise en place de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique tendant à réduire la consommation interne d'hydrocarbures en Fédération de Russie, au Kazakhstan et dans d'autres pays d'Asie centrale exportateurs d'énergie afin de libérer de nouvelles ressources énergétiques pouvant être utilisées soit pour la consommation interne soit pour accroître les volumes de pétrole et de gaz naturel disponibles pour l'exportation, renforçant ainsi la sécurité des approvisionnements.

Description succincte: En améliorant leur efficacité énergétique, la Fédération de Russie et les pays d'Asie centrale pourraient réduire leur consommation interne d'énergie et, ainsi, libérer des ressources énergétiques, qui contribueraient à renforcer la sécurité des approvisionnements. Parallèlement, l'amélioration de l'efficacité pourrait favoriser l'augmentation du rendement industriel, la diminution de la dépendance aux carburants et la réduction de la pollution atmosphérique liée à l'environnement et des émissions de gaz à effet de serre.

Au cours de ces quinze dernières années, le projet EE21 de la CEE a montré qu'il est possible de sélectionner, mettre sur pied et financer des projets d'investissement en matière d'efficacité énergétique en Fédération de Russie, dans les pays d'Europe orientale et dans ceux de la Communauté d'États indépendants. Il a démontré que les investissements rentables dans l'efficacité énergétique sont le seul moyen d'autofinancement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la région. Ces projets pourraient être rendus deux fois plus attractifs si les investissements en matière d'efficacité énergétique étaient financés par des recettes en devises issues de l'augmentation des exportations d'énergie. En outre, nombre d'experts russes et d'Asie centrale connaissent les solutions techniques qui permettraient d'améliorer l'efficacité énergétique dans leurs municipalités, leurs centrales ou leurs usines, mais ne savent pas comment formuler des projets d'investissement en respectant les règles, normes et critères fixés par les banques. Certains gouvernements de la

région n'ont pas mis en œuvre les réformes en matière de politiques, de réglementation et d'institutions indispensables à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Réalisations escomptées:

a) Développement des compétences des experts locaux en matière de sélection, de mise au point et de financement de propositions de projets d'investissement en vue du financement du Fonds d'investissement dans l'efficacité énergétique de l'Europe orientale et d'autres sources de capitaux ou de financement de projet;

b) Amélioration des capacités d'analyse et de financement des investissements provenant des recettes des exportations en hausse des hydrocarbures, résultant du renforcement de l'efficacité.

Activités principales:

a) Créer un réseau d'experts gouvernementaux et industriels des pays importateurs ou exportateurs d'énergie afin de déterminer et mettre au point les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans la production, le transport et l'utilisation du gaz naturel et du pétrole;

b) Établir les critères techniques, les informations requises et le format standard pour la détermination et la sélection des propositions de projet d'investissement dans l'efficacité énergétique;

c) Étudier et évaluer le climat des investissements, la politique énergétique et les accords locaux (propriété, contrats d'enlèvement) requis pour financer les projets d'investissement par des systèmes de prêts ou de financement sur fonds propres;

d) Mettre au point de nouveaux mécanismes (garanties, accords contractuels) pour financer les améliorations de l'efficacité à partir de l'accroissement des disponibilités en pétrole et en gaz naturel pouvant servir sur les marchés intérieurs et sur les marchés d'exportation.

Budget: Le budget du projet pour l'ensemble du cycle d'exécution 2008-2010 est de 150 000 dollars. Les possibilités de cofinancement du projet seront étudiées avec les institutions d'appui des administrations nationales, les organisations internationales et les entreprises des secteurs public et privé qui financent actuellement des projets de la CEE relatifs à la sécurité énergétique et à l'efficacité énergétique. On compte sur l'appui offert par la contribution «en nature» d'organes intergouvernementaux de la CEE connexes, avec notamment la concertation entre experts au niveau intergouvernemental sur la sécurité énergétique, dans le cadre du Comité de l'énergie durable, le projet «Efficacité énergétique 21» et le Groupe de travail du gaz. La CEE apportera une contribution «en nature» au projet, sous formes de temps de personnel, d'élaboration et de diffusion des documents, de publications et de services de conférence.

Annexe VI

Développement du secteur de l'énergie renouvelable dans la Fédération de Russie et dans les pays de la communauté d'États indépendants: perspectives de coopération interrégionale

(Projet «Efficacité énergétique 21» sous-régional)

Titre du projet:	Développement du secteur de l'énergie renouvelable dans la Fédération de Russie et dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI): perspectives de coopération interrégionale
Pays concernés:	États membres de la CEE, l'accent étant mis en particulier sur la Fédération de Russie et d'autres pays de la CEI
Durée:	Trente-six mois
Organismes nationaux chargés de l'exécution:	Ministères de l'énergie et des ressources naturelles, ministères de l'environnement, ministères de l'économie et autres organisations et institutions connexes
Agent d'exécution:	Commission économique pour l'Europe
Budget disponible:	150 000 dollars
Date de démarrage:	Septembre 2008

Objectif: Le but du projet est de promouvoir la coopération interrégionale afin de surmonter les obstacles financiers, institutionnels, réglementaires et en termes de politique énergétique qui entravent le développement des ressources énergétiques renouvelables en Fédération de Russie et dans les pays de la CEI.

Description succincte: La Fédération de Russie et les pays de la CEI sont dotés de ressources énergétiques renouvelables considérables. Si la part des énergies solaire, marémotrice, éolienne, hydraulique et géothermique et des biocarburants représente actuellement moins de 5 % de l'ensemble de la consommation d'énergie primaire, ces ressources offrent d'immenses et diverses possibilités non exploitées qui pourraient avoir d'importantes retombées pour l'environnement, la sécurité énergétique et l'économie, à condition de surmonter les divers obstacles qui se posent à l'application des technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelable, favorisant ainsi davantage les investissements. La coopération interrégionale peut grandement contribuer à éliminer ces obstacles, sachant que bon nombre des possibilités et contraintes liées au futur développement des ressources en énergie renouvelable sont communes aux pays membres de la CEI.

L'étendue et la diversité géographique des pays de la CEI présentent tout naturellement des avantages pour l'exploitation des ressources en énergie renouvelable. La compatibilité des réseaux d'électricité présents dans la CEI rend possible le transport de l'électricité à travers toute la région. Ainsi, des projets en énergie renouvelable tels que des centrales éoliennes pourraient être implantés dans des régions reculées riches en énergie éolienne puis l'électricité ainsi produite serait acheminée jusqu'aux lieux habités. Par exemple, selon la Banque européenne, la Fédération de Russie est dotée d'un excellent

potentiel de production d'énergie éolienne, dont le quart pourrait générer 175 000 MW à partir de sites situés le long du littoral marin, dans les steppes et dans les massifs montagneux. Malgré un tel potentiel, la CEI représente, selon les Perspectives énergétiques mondiales établies par le PNUD, moins de 1 % de l'ensemble des installations éoliennes dans le monde.

Les perspectives pour les autres énergies renouvelables sont également très prometteuses. Le potentiel hydraulique en Fédération de Russie seule représente 9 % des ressources hydrauliques mondiales, et quelque 21 % de la capacité totale de production d'électricité du pays. Quant à l'énergie géothermique, son potentiel en Russie est évalué à plus de 3 000 MWe alors que cette ressource compte actuellement pour quelque 200 MWe, ce qui place le pays au rang des plus grands consommateurs d'énergie géothermique.

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), un certain nombre de technologies en matière d'énergie renouvelable, dont les énergies hydraulique, géothermique et éolienne à vaste échelle ou encore la biomasse, sont aujourd'hui considérées comme compétitives pour l'alimentation en électricité des réseaux électriques nationaux. Parallèlement, plus de 10 millions d'habitants des pays de la CEI ne sont pas raccordés à un réseau électrique et ont actuellement recours à des groupes électrogènes essence ou diesel de petite capacité, onéreux et non fiables. Une électricité hors réseau pourrait raisonnablement être fournie à partir de systèmes hybrides éolien/diesel, de chaudières à vapeur alimentées par biomasse et de petites centrales hydrauliques.

En dépit de telles possibilités, l'application des technologies en matière d'énergie renouvelable est entravée notamment par l'absence de soutien sur les plans politique, législatif et réglementaire; par le fait que les prix de l'énergie ne reposent pas sur les coûts de production; par le tarif peu élevé pratiqué pour l'électricité et le chauffage; par le manque d'information des responsables de la prise de décisions; et par une préférence marquée pour la centralisation des approvisionnements énergétiques, tous facteurs contribuant à un climat non propice aux investissements dans les technologies en matière d'énergie renouvelable.

Réalisations escomptées:

- a) Développement de la capacité des experts nationaux et régionaux à déterminer et adopter des mesures permettant de surmonter les obstacles qui se posent au développement des sources d'énergie renouvelable;
- b) Amélioration des conditions propices aux investissements en faveur de l'application des technologies en matière d'énergie renouvelable en Fédération de Russie et dans les pays de la CEI.

Activités principales:

- a) Créer un réseau d'experts nationaux et régionaux chargés de promouvoir les technologies en matière d'énergie renouvelable en Fédération de Russie et dans les pays de la CEI intéressés;
- b) Étudier les obstacles financiers, institutionnels, réglementaires et en termes de politique énergétique qui entravent le développement des ressources énergétiques renouvelables dans les pays participants;
- c) Recenser, comparer et opposer les mesures adoptées dans les pays participants pour surmonter les obstacles qui entravent l'application des technologies en matière d'énergie renouvelable;

d) Élaborer une stratégie pour la promotion d'un climat plus propice aux investissements dans les technologies en matière d'énergie renouvelable, en vue de la diffuser auprès des autorités nationales et régionales des pays participants.

Budget: Le budget du projet pour l'ensemble du cycle d'exécution 2008-2010 est de 150 000 dollars. Les possibilités de cofinancement du projet seront étudiées avec les institutions d'appui des administrations nationales, les organisations internationales et les entreprises des secteurs public et privé qui financent actuellement des projets de la CEE relatifs à la sécurité énergétique et à l'efficacité énergétique. On compte sur l'appui éventuel sous forme de contribution «en nature» d'organes intergouvernementaux de la CEE connexes, avec notamment la concertation entre experts au niveau intergouvernemental sur la sécurité énergétique, dans le cadre du Comité de l'énergie durable, le projet «Efficacité énergétique 21» et le Groupe de travail du gaz. La CEE apportera une contribution «en nature» au projet, sous formes de temps de personnel, d'élaboration et de diffusion des documents, de publications et de services de conférence.

Annexe VII

Efficacité énergétique globale 21: coopération entre les Commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies concernant l'efficacité énergétique pour atténuer l'effet des changements climatiques

(Projet «Efficacité énergétique 21» interrégional)

Titre du projet:	Efficacité énergétique globale 21: Coopération entre les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies concernant l'efficacité énergétique pour atténuer l'effet des changements climatiques
Pays concernés:	Pays membres des cinq commissions régionales: Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Durée:	Trente-six mois
Organismes nationaux chargés de l'exécution:	Ministères de l'énergie et des ressources naturelles, ministères de l'environnement, ministères de l'économie, institutions financières et représentants du secteur bancaire des pays participants
Agent d'exécution:	Commission économique pour l'Europe
Date de démarrage:	Septembre 2008
Budget disponible:	150 000 dollars

Objectif: Le projet vise à mettre au point un échange plus systématique de données d'expérience sur le renforcement des capacités, les réformes et le financement des projets d'investissement entre les pays des autres régions du monde, par l'intermédiaire de leurs commissions régionales des Nations Unies, afin de promouvoir les améliorations autofinancées de l'efficacité énergétique qui accroissent la productivité économique, remédient aux pénuries de combustibles et font baisser la pollution atmosphérique, telle que celle due aux émissions de gaz à effet de serre.

Description succincte: Un consensus général semble se dégager quant au fait que l'efficacité énergétique constitue le moyen le plus efficace d'atténuer les effets des changements climatiques, cela parce qu'il existe de vastes possibilités d'amélioration de l'efficacité pour réduire les émissions de CO₂ pouvant être mises en œuvre rapidement, à moindre coût et de façon fiable. Ce consensus est manifeste dans un certain nombre de déclarations et discours faits récemment par des représentants de haut niveau de gouvernements.

La Déclaration commune du Sommet du G-8 d'Heiligendamm de juin 2007, établie à l'issue des débats entre les membres du G-8 et les chefs d'État ou de gouvernement de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, de l'Inde et du Mexique, a porté sur la création des conditions cadres d'une économie internationale mondialisée et concurrentielle. Les dirigeants y ont réaffirmé leur volonté de promouvoir l'efficacité énergétique en tant qu'étape importante sur la voie d'un approvisionnement énergétique sûr, stable et compétitif en vue du développement durable.

La Déclaration du G-8 fait écho à la vision exposée dans le Plan d'action pour l'efficacité énergétique adopté en octobre 2006 par la Commission européenne avec l'approbation de tous les pays membres de l'Union européenne. Le projet de déclaration de la Commission européenne sur le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique regroupe les engagements sur l'efficacité énergétique pris par les chefs d'État dans la Déclaration du G-8 et ceux énoncés dans le Plan d'action de l'Union européenne avec, semble-t-il, l'assentiment des États-Unis et du Japon.

À l'échelle mondiale, dans le cadre de l'ONU, l'Objectif 7 du Millénaire pour le développement, qui est d'assurer un environnement durable, prescrit à la cible 9 d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et d'inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales, la mesure se faisant au moyen de l'indicateur 28 qui suit la réduction des émissions de dioxyde de carbone par habitant, toutes choses qui viennent appuyer l'ensemble du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Dans la région de la CEE, les ministres de l'environnement réunis en 2007, à Belgrade, à l'occasion de la conférence «Un environnement pour l'Europe», ont accueilli avec satisfaction le projet de la CEE relatif au financement de l'investissement dans l'efficacité énergétique pour lutter contre les changements climatiques, acceptant d'envisager la participation des investisseurs du secteur public au fonds d'investissement dans l'efficacité énergétique. Le projet a été mis au point avec l'appui extrabudgétaire important de la Fondation pour les Nations Unies (FNU), du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il vise à promouvoir la création d'un marché pour l'efficacité énergétique dans 12 pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est et d'Asie centrale en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le projet est destiné à assurer a) le renforcement des capacités pour la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique, b) l'aide aux gouvernements participants pour l'introduction de réformes des politiques énergétiques, et c) le financement de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier ayant pour effet de réduire les émissions de CO₂ grâce à un fonds d'investissement public/privé géré par des professionnels extérieurs.

Dans sa proposition de stratégie unifiée du système des Nations Unies face aux changements climatiques, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a estimé que le système des Nations Unies offre un vaste éventail d'activités de renforcement des capacités. Il a constaté toutefois que l'accès aux services est souvent réduit du fait de la méconnaissance des prestations offertes, des organismes qui offrent les services pertinents et des démarches à accomplir par le pays qui sollicite une aide. Il a conclu que le système des Nations Unies devrait mettre en place un centre unique ou plusieurs centres régionaux d'information sur les services de renforcement des capacités offerts par les institutions de l'ONU, qui servirait de portail sur le renforcement des capacités pour les pays en développement en particulier.

Le présent projet tend à explorer les moyens de mettre – avec l'aide de la CEE – l'expérience utile acquise dans le cadre des projets de la CEE en matière d'efficacité énergétique au service des autres commissions régionales, en particulier de la CESAP dont

un certain nombre de pays membres sont également membres de la CEE. Il faudra évaluer les activités liées à l'énergie et à l'atténuation des effets des changements climatiques des autres commissions régionales afin de déterminer la mesure dans laquelle il sera possible de leur superposer, en les adaptant aux conditions locales, les activités telles que celles menées au titre du programme de travail de la CEE en matière d'efficacité énergétique.

Réalisations escomptées:

Capacité accrue des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies de fournir aux États membres de véritables services d'efficacité énergétique favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre; Capacité accrue de mettre au point, réajuster et mettre en œuvre une stratégie mondiale pour la promotion des améliorations autofinancées de l'efficacité énergétique.

Activités principales:

a) Créer un réseau de spécialistes sélectionnés au sein des organes intergouvernementaux œuvrant dans les domaines de l'efficacité énergétique et des changements climatiques et dans les secrétariats respectifs des cinq commissions régionales;

b) Évaluer les programmes de travail sur l'efficacité énergétique et les changements climatiques pour ce qui est des activités liées au renforcement des capacités, aux réformes des politiques énergétiques et au financement des projets d'investissement;

c) Déterminer les priorités communes des États membres et les synergies entre les programmes de travail qu'ils mènent à travers leurs organes intergouvernementaux au sein des cinq commissions régionales;

d) Élaborer une stratégie globale pour l'adoption par les commissions régionales de programmes de travail tendant à promouvoir les aménagements autofinancés visant l'efficacité énergétique afin d'accroître la productivité économique, de remédier aux pénuries de combustibles et de faire baisser la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre.

Budget: Le budget du projet pour l'ensemble du cycle d'exécution 2008-2010 est de 150 000 dollars. Les possibilités de cofinancement du projet seront étudiées avec les institutions d'appui des administrations nationales, les organisations internationales et les entreprises des secteurs public et privé qui financent actuellement des projets de la CEE relatifs à la sécurité énergétique et à l'efficacité énergétique. On compte sur l'appui éventuel sous forme de contribution «en nature» d'organes intergouvernementaux connexes de la CEE, notamment le Comité de l'énergie durable et le projet «Efficacité énergétique 21». La CEE apportera une contribution «en nature» au projet, sous forme de temps de personnel, d'élaboration et de diffusion des documents, de publications et de services de conférence.

Annexe VIII

Acheter intelligemment – des marchés respectueux de l'environnement pour des achats intelligents

(Projet «Efficacité énergétique 21» sous-régional)

Titre du projet:	Acheter intelligemment – des marchés respectueux de l'environnement pour des achats intelligents
Pays:	Allemagne, Autriche, Italie, Lettonie, République tchèque, Slovaquie et Suède
Durée:	Trente mois
Organismes d'exécution:	Organismes spécialisés dans la protection de l'environnement et les économies d'énergie aux niveaux local et national. Chef de projet – Berliner Energieagentur (Allemagne)
Date de démarrage:	Mai 2009
Organismes d'appui:	Commission européenne (656 304 euros), Programme EIE et actions SAVE
Apport de partenaires:	220 198 euros
Coût total du projet:	876 502 euros

Description succincte: Le projet «Acheter intelligemment» a principalement pour objet de favoriser, organiser et développer plus avant les achats de produits économes en énergie dans les institutions privées et publiques, en ayant recours à des lignes directrices en matière d'achats respectueux de l'environnement et autres instruments de promotion et d'appui établis sur la base de critères d'éco-efficacité inspirés de labels environnement et énergie reconnus de longue date. Un consortium de huit institutions expérimentées établies dans sept États membres de l'Union européenne va réaliser le projet proposé avec le concours des Comités directeurs nationaux de chaque pays participant.

Objectifs: Les objectifs stratégiques propres au projet «Acheter intelligemment» sont les suivants: i) faire mieux connaître les labels énergie et environnement et déterminer comment ils peuvent offrir de meilleurs critères pour les achats respectueux de l'environnement; ii) faire mieux connaître les possibilités offertes par les achats respectueux de l'environnement pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂; iii) offrir aux acheteurs professionnels la possibilité de prendre facilement connaissance des critères et instruments standardisés de protection de l'environnement; iv) améliorer les connaissances des responsables des politiques afin de renforcer leur adhésion aux achats respectueux de l'environnement; v) coopérer avec les plates-formes d'achat en ligne dans le but d'intégrer des modules d'achat respectueux de l'environnement aux procédures de marché en ligne; et vi) améliorer le rapport coût-efficacité des produits et services écologiques destinés aux entreprises privées et autorités publiques européennes.

Activités principales: Un site dédié (www.buy-smart.info) sera mis en ligne vers la fin de l'été 2009, et il sera alors possible de télécharger en anglais et dans les langues nationales des partenaires participants les instruments mis au point et une explication globale de la procédure harmonisée. Il est prévu d'organiser une diffusion efficace en complément de la

stratégie mise en place pour le projet. Des communiqués de presse, articles, exposés, ateliers et conférences sont prévus pendant toute la durée du projet afin de faire mieux connaître les achats respectueux de l'environnement et les labels énergie et environnement. Une conférence internationale sera organisée une fois le projet terminé pour en exposer les principaux résultats à un public d'experts internationaux. Des recommandations pratiques seront élaborées à l'intention des gouvernements nationaux en vue d'indiquer comment faire une plus large place aux achats respectueux de l'environnement dans les versions révisées des plans d'action nationaux respectifs en faveur de l'efficacité énergétique en 2011.

Le Comité directeur du Projet «Efficacité énergétique 21» de la CEE contribuera en principe à la mise en œuvre du projet et à la réalisation de ses objectifs en facilitant la large diffusion des informations auprès des experts nationaux de l'efficacité énergétique. Des rapports sur l'état d'avancement du projet seront présentés au cours des sessions annuelles du Comité directeur du projet EE21.

Annexe IX

Activités de coopération interdivision au titre du programme «Efficacité énergétique 21»

A. Efficacité énergétique dans le secteur du logement

Titre du projet:	Plan d'action de la CEE en faveur de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement
Pays concernés:	États membres de la CEE
Durée:	Vingt-quatre mois
Budget estimatif:	75 000 euros
Agent d'exécution:	Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE

Objectif général: Aider les gouvernements des pays membres de la CEE à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et la performance énergétique des constructions.

Contexte: Dans le cadre de son programme de travail, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire s'occupe de la question de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement. Il dresse en particulier l'inventaire des lacunes sur les plans politique, institutionnel, financier et technologique dans la région de la CEE, et y remédie. Il a entrepris une étude approfondie de la situation en matière d'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région, a recensé les principaux domaines dans lesquels il convient d'intervenir et d'agir, et a recherché les projets existants qui pourraient être reproduits. Afin de faciliter l'échange d'informations et de débattre des orientations politiques appropriées, le Comité met actuellement sur pied deux ateliers sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement: l'un à Sofia, les 21 et 22 avril 2009, et l'autre à Vienne, en novembre 2009. Le premier est axé sur les possibilités et les limitations dans le secteur, avec pour objectif de combler l'écart entre la prise de décisions et la pratique. Le second s'intéressera aux recommandations faites aux responsables de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions. Le fil conducteur des deux ateliers est la formulation de conseils susceptibles d'orienter les gouvernements dans le renforcement de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement, ainsi qu'à travers les plans nationaux.

Description succincte: Dans le cadre de cette initiative d'aide aux gouvernements pour améliorer la performance des constructions, l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE devrait constituer un important instrument de renforcement des capacités. Les activités, mesures et solutions proposées dans le plan pourraient être reprises dans les stratégies nationales et locales, offrant ainsi un modèle important pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région. Le Plan d'action: a) dresserait la liste des lacunes et contraintes qui empêchent les pays d'accroître les performances énergétiques des constructions; b) recenserait les solutions possibles pour éliminer ces contraintes, en s'appuyant sur des exemples connus; c) déterminerait les principaux intervenants concernés par les mesures correctives; d) énoncerait les grandes mesures à prendre pour remédier au problème; e) déterminerait quels sont les problèmes et les risques; f) indiquerait les partenaires susceptibles d'aider à la mise en œuvre de la

solution. Le Plan d'action devrait s'avérer un outil pratique pour les responsables de la prise de décisions et, en tant que tel, devrait être établi par les responsables de l'élaboration des politiques des États membres en concertation avec le secrétariat, si possible dans le cadre de consultations et d'ateliers spécialement consacrés à la question.

B. Énergie provenant du bois

Titre du projet:	Production moderne et durable de chaleur et d'électricité à partir de la biomasse d'origine ligneuse en Europe du Sud-Est
Pays concernés:	Pays des Balkans occidentaux
Durée:	Vingt-quatre mois
Budget estimatif:	450 000 euros
Agent d'exécution:	Section du bois de la CEE/FAO
Date de démarrage:	Septembre 2008

Objectif: Le but du projet est de démontrer qu'il est possible de convertir les systèmes municipaux d'approvisionnement en chaleur et en électricité dans les Balkans occidentaux en système de production d'énergie à partir de la biomasse d'origine ligneuse renouvelable disponible sur place, en sensibilisant ceux qui décident des orientations à prendre et en établissant des propositions de projet détaillées pour une ou deux municipalités de chacun des pays participants.

Description succincte: Les Balkans occidentaux disposent de ressources forestières importantes et en plein développement, qui pourraient fournir une importante réserve d'énergie renouvelable. Or la plupart des habitants, même en milieu rural, sont tributaires des importations de combustible fossile. Une solution consiste à convertir les systèmes de chauffage et d'électricité des municipalités des régions forestières en système moderne de chaudière à bois.

Lorsqu'elle est utilisée de façon efficace sur les plans énergétique et matériel, au moyen d'une chaudière moderne exploitant le bois issu de forêts en gestion durable, l'énergie provenant du bois est considérée comme quasiment neutre pour le climat. Outre qu'ils favorisent l'efficacité énergétique, accroissent la sécurité énergétique et abaissent les coûts des combustibles, tout particulièrement lorsque la municipalité est propriétaire de la forêt exploitée, les projets y afférents pourraient générer des revenus supplémentaires avec les crédits issus des réductions d'émissions de dioxyde de carbone, et créer de nouveaux emplois localement.

La biomasse d'origine ligneuse est une des sources d'énergie renouvelable les plus importantes de la région de la CEE et elle pourrait bien connaître un grand essor dans les années à venir. Cependant, l'énergie provenant du bois est souvent considérée comme le combustible du pauvre parce qu'elle est grande consommatrice de main-d'œuvre, qu'elle entraîne une pollution atmosphérique à l'intérieur comme à l'extérieur par émission de petites particules, et que les chaudières sont souvent vétustes. Les chaudières modernes sont tout à fait capables de convertir la biomasse d'origine ligneuse en énergie tout en réduisant les émissions de particules.

Nombre de villes et de municipalités sont déjà dotées de réseaux de chauffage central qui nécessitent une remise en état; ceux-ci pourraient être convertis sans trop de frais pour la production d'énergie à partir de la biomasse d'origine ligneuse. De plus, les

municipalités sont souvent propriétaires d'abondantes ressources en bois locales (ou disposent souvent d'une garantie d'accès à ces ressources).

Prochaines étapes:

- a) Constituer un réseau de municipalités intéressées dans les pays de la région;
- b) Mettre sur pied, dans les régions pilotes, des missions de reconnaissance par des experts afin qu'ils évaluent le marché en matière d'énergie provenant du bois, qu'ils recueillent les expériences réussies de mise en œuvre de projets dans ce domaine, et qu'ils établissent des rapports de faisabilité dans la région comportant des données pertinentes sur la justification sur le plan économique;
- c) Organiser un atelier sous-régional pour des responsables de l'élaboration des politiques des domaines de l'énergie et des forêts provenant des pays visés afin de les sensibiliser et de leur exposer des cas de conversion réussie de fournisseurs de chauffage et d'électricité à la biomasse d'origine ligneuse;
- d) Élaborer des propositions de projet afin que les municipalités (une ou deux par pays participant) convertissent leur système de chauffage et d'électricité à partir de combustibles fossiles en systèmes reposant sur la biomasse durable d'origine ligneuse;
- e) Organiser une conférence finale afin de présenter aux responsables de l'élaboration des politiques et aux investisseurs potentiels les propositions de projet pilote et les enseignements qui en ont été tirés.

Faisant suite à la proposition de la Section du bois de la CEE/FAO, le Comité directeur du projet EE21 a, à sa dix-neuvième session, tenue en mai 2008, «demandé au secrétariat de mettre au point, en collaboration avec la Section du bois CEE/FAO, un projet sous-régional du projet «Efficacité énergétique 21» qui porte sur l'énergie provenant du bois et d'autres biocarburants, la zone géographique visée étant les Balkans occidentaux» (ECE/ENERGY/WP.4/2008/3, par. 24, al. i).

La Section du bois voit une grande synergie dans la concertation dans l'action menée par les différents secteurs (énergie, forêts, investissements), aux différents niveaux (international, national, communal ou local). L'alliance ainsi constituée regrouperait des partenaires des institutions chargées de l'énergie et des forêts en vue d'élaborer et mettre en œuvre le projet. Les partenaires associés des réseaux du projet EE21 sont invités à envisager de financer ce projet.